

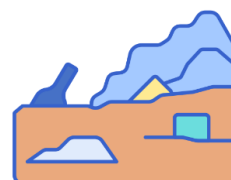


Synthèse

Avis sur les déchets

Réduire, réutiliser, recycler

Les déchets, c'est l'affaire de tous !



Par la commission environnement
du Conseil de Développement

SOMMAIRE DE CET AVIS

Les déchets c'est l'affaire de tous avec la règle des trois R : Réduire, Réemployer ou Recycler

La quantité des déchets produits augmente alors que des dépôts sauvages subsistent et par endroits progressent. Cela se traduit aussi par une évolution des coûts pour la collectivité et par conséquent pour les habitants.

I) Collecte et traitement des déchets en Pays d'Ancenis : état des lieux

1) Un territoire jusqu'alors volontariste en matière de déchets : soutien à Trocanton, au compostage individuel, redevance incitative, déchetteries plus efficaces

2) Une stagnation du volume global plus qu'une réduction: moins d'OMR, mais forte hausse des recyclables et des dépôts en déchetteries

3) Les insuffisances actuelles de la collecte et du traitement: déchets refusés, erreurs de tri,..

4) Le fléau des dépôts sauvages

II) Des questions fondamentales à traiter :

1) Clarifier les responsabilités. en matière de déchets entre les citoyens, les collectivités locales, l'État, les opérateurs privés...

2) Priorisation des choix des collectivités locales et associations en faveur des intérêts environnementaux et non au détriment

a. Mieux contrôler les prestataires, sachant que la mécanisation croissante du tri ne va pas dans le sens d'un tri plus fin

b. Favoriser le réemploi au détriment du renouvellement et même du recyclage

c. Traiter au maximum les déchets localement et éviter de les envoyer à l'autre bout de la planète

d. Réduire l'éloignement croissant entre les producteurs de déchets et les centres de tri et de traitement des déchets.

3) Mieux faire comprendre la redevance incitative

a) Des comparaisons ont été faites avec des collectivités voisines. Le montant demandé par la COMPA est dans une moyenne basse.

b) Entre 2020 et 2025 la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va augmenter de 12 à 25 €/tonne pour l'incinération et de 25 € à 65 €/tonne pour l'enfouissement, ce qui va peser fortement sur le budget déchets de la COMPA.

c) Il convient de faire attention aux nouveaux moyens à mettre en place pour les matières organiques ou autres déchets et au ramassage des dépôts sauvages qui pourrait à terme être partiellement pris en charge par le budget déchets de la COMPA

d) Un rattrapage est incontournable : **une hausse de 8 à 10 %** compenserait le retard pris sur l'inflation (situation à fin 2021)

III) Quelques pistes d'amélioration

1) Un levier majeur, la sensibilisation des habitants : développer une communication plus lisible, plus visible, plus fréquente et plus ciblée vers Les établissements scolaires, les commerçants, les organisateurs d'événement (territoire culturel exemplaire), les bailleurs sociaux et les nouveaux habitants

2) Quelques pistes pour lutter contre les dépôts sauvages:

- a. Sensibiliser aux coûts des services facturés par les communes ;
- b. Mettre à jour les fichiers des abonnés
- c. Prendre en compte la saisonnalité des poubelles publiques (à la saison des pique-niques) avec des retraits de poubelles en basse saison ;
- d. Prévoir des ramassages ponctuels d'encombrants ;
- e. Améliorer la maintenance des conteneurs enterrés et envisager d'accepter tous les types de déchets en déchetterie
- f. Remettre à plat les responsabilités de chacun (entre la COMPA, les communes, le service voirie du Conseil Départemental, les bailleurs syndics et autres acteurs privés etc...)

3) Moderniser la gestion des déchets, quelques pistes

- f. Garder le système de conteneurs enterrés mais avec des modalités de comptage ou d'ouvertures différentes
- g. Mieux coller à la réalité de terrain avec un nombre de levées/ouvertures qui serait un multiple du nombre de semaines dans l'année ou bien un affichage du nombre d'ouvertures restant dans l'année
- h. Avoir 2 logiques bien distinctes entre conteneurs enterrés et bacs sur roulettes

4) Accentuer la prévention des déchets, quelques pistes

- i. Développer le compostage de bas d'immeuble (obliger les promoteurs privés à intégrer une solution de compostage dans tout nouveau projet d'habitat collectif) et le compostage de quartier
- j. Inciter les particuliers à utiliser leurs propres déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes ...) qui représentent des volumes énormes
- k. Promouvoir, accentuer et intensifier les aides et les partenariats avec les acteurs du réemploi (Trocantons, Envie44, Répar'Acteurs) et du vrac

INTRODUCTION

Le développement des filières de recyclage et de réemploi n'empêche pas que les quantités de déchets produits augmentent, que des dépôts sauvages subsistent et par endroits progressent. Cela se traduit aussi par une évolution des coûts pour la collectivité et par conséquent pour les habitants.

Dans ce contexte la commission environnement du Conseil de Développement du Pays d'Ancenis s'est penchée sur la question du traitement des déchets. En rencontrant des acteurs publics locaux ou associatifs, des prestataires de la COMPA, ses membres ont cherché à analyser la situation locale, à mieux comprendre les évolutions réglementaires et leurs conséquences financières, hors déchets industriels.

I) Collecte et traitement des déchets en Pays d'Ancenis : état des lieux

1) Un territoire jusqu'alors volontariste en matière de déchets

Différents éléments permettent de dire que la COMPA a été relativement volontariste en matière de déchets jusqu'alors et a poussé ses prestataires en ce sens dans ses appels d'offres successifs :

- La COMPA a soutenu l'une des **toutes premières écocycleries en milieu rural**: Trocantons. L'association a été créée en 1994 et a ouvert sa première boutique à Pannecé. Depuis le déménagement de la structure à Vallons de L'Erdre, l'activité s'est envolée : l'association compte désormais 65 salariés dont la moitié en parcours d'insertion. La structure a également ouvert 3 autres points de dépôts et de vente : au Cellier, à Belligné et à Ancenis-Saint-Géréon.¹
- La COMPA est dotée depuis 2009 d'un Programme Local de **Prévention des Déchets** (PLPD). A ce titre, elle mène différentes actions de prévention des déchets. Elle a également été retenue pour l'appel à projet national « **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** » pour la période 2015-2020.
- En matière de prévention des déchets, la COMPA a notamment été volontariste pour promouvoir le **compostage individuel**. 4 000 composteurs ont été distribués à des particuliers en 2010 (et depuis 2012 une participation de 20 € à l'achat d'un composteur).
- La COMPA était il y a 10 ans parmi les premières collectivités à installer des **conteneurs enterrés** dans les secteurs géographiques les plus denses du Pays d'Ancenis.
- La COMPA a mis en place dès le 1er janvier 2016 la "**redevance incitative**". A ce jour, ce dispositif n'est appliqué en France que dans 190 collectivités (représentant 4,5 millions d'habitants).
- La COMPA a obtenu fin 2017 une dérogation préfectorale pour baisser la **fréquence de collecte** en porte à porte à toutes les 2 semaines.
- En 2018-2019, la COMPA a rénové ses **déchetteries** (ouvertes aux particuliers et aux petites entreprises). Ce sont désormais des « déchetteries à plat » (sans quais). Ce type d'aménagement est avant-gardiste, d'autres collectivités territoriales viennent les visiter pour s'en inspirer.



2) Une stagnation du volume global plus qu'une réduction

Toutefois, en dépit des efforts de la COMPA pour la prévention des déchets et de la mise en place de la redevance incitative, on constate une stagnation du volume global de déchets par habitant produit sur le territoire, plutôt qu'une réduction. En effet, il y a eu un « **jeu de vases communicants** »² :



- Le volume d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles, c'est-à-dire le tout-venant destiné à l'incinération) a beaucoup baissé au cours des 10 dernières années (en passant de 223 kg/an/habitant en 2009 à 106 en 2020)
- Mais en parallèle les volumes d'emballages recyclables et les volumes collectés en déchetterie ont beaucoup augmenté.

Ceci est notamment lié :

- Au développement du tri des déchets (meilleure sensibilisation des habitants et extension des consignes de tri en 2019)
- A une plus grande notoriété des déchetteries.

En déchetterie, la hausse des volumes est une tendance nationale. Cela concerne particulièrement les déchets des activités du bâtiment, apportés soit par les particuliers soit par les petites entreprises.

A cela s'ajoute une hausse conjoncturelle en 2020 car beaucoup de personnes ont profité des confinements pour faire du tri dans leurs affaires et améliorer leur logement.

Les utilisateurs des déchetteries y vont en moyenne 10 fois par an, soit environ 170 000 passages par an, ce qui semble élevé.

1 Ouverture d'une boutique à Ancenis-Saint-Géréon en mai 2022

2 Pour plus de détails : voir les rapports annuels de la COMPA sur les déchets

3) Les insuffisances actuelles de la collecte et du traitement



Selon le Conseil de Développement, malgré ce caractère volontariste, l'organisation de la collecte et du traitement des déchets à l'échelle de la COMPA commence à présenter certaines insuffisances.

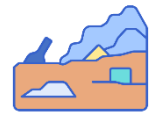
La première insuffisance notée par les membres de la commission environnement est qu'il y a **certains types de déchets dont les citoyens ne savent quoi faire** :

- Certains types de déchets sont refusés en déchetterie (ex : bouteilles de gaz, extincteurs) et les citoyens manquent d'information sur quoi en faire (les gardiens et le service déchets de la COMPA sont pourtant formés pour renseigner les usagers).
- Pour les déchets organiques, les possibilités offertes aux habitants n'ayant pas de jardin (impossibilité d'avoir un composteur individuel) restent insuffisantes. Le compostage collectif (à l'échelle d'une résidence ou d'un quartier) reste trop peu développé et ces habitants n'ont donc d'autre solution que de jeter leurs déchets de cuisine au tout-venant.

La seconde insuffisance est qu'il y a un **niveau important d'erreur de tri** (entre 25 et 30 % en Pays d'Ancenis, ce qui correspond à la moyenne nationale). Ces erreurs ont un coût important pour la collectivité, qui est répercuté sur les usagers même s'ils ne s'en rendent pas compte car la facture est globale. La commission environnement du Conseil de Développement avance plusieurs éléments d'explications pour ce niveau important d'erreur de tri :

- **Changement de logique de tri avec l'extension des consignes de tri**, ce qui n'est pas évident à suivre pour les habitants
- Des **outils de communication existants mais non lus** par certains habitants (« réglette de tri » fournie par la COMPA)
- Manque d'information sur des **déchets spécifiques** (compression des bouteilles, bouchons, etc.)
- **Multiplicité et divergence** des règles de tri selon les régions.

4) Le fléau des dépôts sauvages



Les dépôts sauvages (qui se définissent comme les déchets n'ayant pas été mis dans des poubelles) sont un fléau en Pays d'Ancenis.

Les communes du Pays d'Ancenis rencontrées par le Conseil de Développement constatent une hausse des dépôts sauvages sur leur territoire et leur ramassage représente pour elles des moyens humains et financiers croissants. Ce fléau semble concerner toutes les communes du Pays d'Ancenis. Certaines le sont un peu plus car il y a plus de passage (scolaires, salariés, axes routiers passants...) et, du fait d'une densité urbaine plus forte, les dépôts sauvages y sont plus concentrés et se voient davantage. Sur les différentes communes du territoire, **les dépôts sauvages ont lieu surtout autour des conteneurs à papier et à verre, des conteneurs enterrés** (pour les communes qui en ont), parfois des poubelles de rue. Quelques parkings sont aussi concernés ainsi que quelques lieux isolés en pleine campagne.

Les types de déchets retrouvés dans les dépôts sauvages sont notamment les suivants :

- Ordures ménagères et notamment déchets alimentaires
- Des déchets d'emballage divers, notamment liés à la restauration à emporter (d'autant que celle-ci a été en plein boom en 2020 du fait de la crise sanitaire et de la fermeture des restaurants avec consommation sur place)
- Gravats des artisans (les communes les plus rurales du Pays d'Ancenis semblent plus concernées par ce type de dépôts sauvages que par des dépôts sauvages d'ordures ménagères réalisés par des particuliers ; des communes très passantes comme Le Cellier sont aussi impactées)
- Déjections canines et mégots

Quelles sont les causes ? Comment expliquer l'ampleur de ce fléau ?

Tout d'abord il est difficile de répondre à cette question. Toutefois les membres du Conseil de Développement ont tenté de recenser (avec les acteurs locaux qu'ils ont interrogés) les différentes causes de ce phénomène. Ces causes seraient les suivantes :

- Hausse des volumes de déchets liés la vente à emporter (en lien avec la crise sanitaire)
- Manque de poubelles publiques (trop petites ou insuffisamment vidées : zones pique-nique)
- Conteneur enterré hors service ou dysfonctionnement (risque de repasser sa carte une 2e fois)
- Incompréhension du système de facturation et de la grille de levée
- Oubli de sa carte, précipitation, paresse, dégoût de toucher ses déchets
- Sac poubelle trop gros pour passer par l'ouverture du conteneur enterré (+ de 30 litres)
- Habitants non déclarés auprès de la COMPA, (absence de bac ou de carte pour les conteneurs enterrés). Et utilisation des cartes des anciens locataires
- Absence de véhicule (non adapté, budget) pour amener leurs encombrants en déchetterie
- Sentiment d'impunité et relativité des faits (dépôts sauvages sans conséquence ni désagrément)
- Personnes de passage (absence d'accès pour ouvrir les conteneurs enterrés)
- Mauvaise gestion des locaux poubelles, **baillleurs et collectivités se renvoient les responsabilités**

II) Des questions fondamentales à traiter :

1) Clarifier les responsabilités.

Comment les collectivités locales peuvent-elles trouver leur place là-dedans ?

En matière de déchets, les collectivités locales doivent trouver leur place face aux citoyens, à l'Etat et aux acteurs privés.

1.1. Les citoyens

Avec la redevance incitative une part de la responsabilité est renvoyée aux citoyens : il leur est en effet demandé de réduire les quantités de déchets qu'ils produisent pour payer moins.

3 types de citoyens :



Les impliqués : ramassages citoyens et mode de vie tendant vers le zéro déchet (ils ne sentent d'ailleurs pas toujours reconnus pour ces efforts)



Les impuissants : dépendants des produits qu'ils achètent (suremballage)



Les indifférents : négligence, voire de la malveillance

Cela pose notamment les questions suivantes :

- Où s'arrête l'action citoyenne et où commence l'action de la collectivité locale (et vice-versa) ?
- Comment la collectivité locale peut-elle sanctionner les mauvais comportements mais aussi récompenser/valoriser les bons comportements ?

1.2. L'Etat / l'échelon national



Les collectivités locales doivent se préparer face à deux **évolutions majeures** qui vont intervenir prochainement en matière de déchets :

- La première évolution majeure à venir est la **création de nouvelles filières REP** (« Responsabilité Elargie du Producteur »³). Suite à la loi AGEC (loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire, promulguée le 10 février 2020), trois nouvelles filières sont en cours de mise en place en 2021-2022 pour les 3 types d'objets suivants (généralement fabriqués en plastique mélangé). Cela pose la question de la place de la collectivité locale et notamment de ses déchetteries.
- La deuxième évolution majeure à venir est la mise en place de nouvelles obligations de collecte pour les biodéchets : toutes les collectivités territoriales devront proposer **une collecte séparée des biodéchets d'ici fin 2023**.

1.3. Les acteurs privés et leurs intérêts économiques



Tout d'abord, les collectivités locales sont dépendantes de **certaines logiques des acteurs privés**, notamment :

- Les **tarifs proposés par les prestataires de collecte** et de traitement des déchets.
- Le choix des producteurs et des distributeurs pour le **suremballage**, qui représente pour les collectivités des coûts de collecte et traitement importants
- Les **enjeux macroéconomiques internationaux** sur le traitement des déchets (ex : évolution mondiale du cours de rachat des métaux, fermeture de certains pays aux déchets de pays occidentaux...). Trocants (éco-cyclerie soutenue par la collectivité) les subit également : à certaines périodes, le papier, le carton, les textiles ne lui rapportent rien.

Ensuite, pour un certain nombre de types de déchets il y a des **concurrences entre collectivités locales (ou les acteurs associatifs de type écocyclerie qu'elles soutiennent) et acteurs privés**. Il s'agit notamment de concurrences pour capter ou au contraire ne pas prendre en charge certains déchets, ainsi que de désaccords sur qui prend en charge quels coûts. En effet :

- Certains acteurs privés ne jouent pas le jeu des REP. Face à ce constat, des arrêtés vont apporter des clarifications pour les trois nouvelles filières de REP (bricolage et jardin, sport et loisirs, jouets). Le réseau des déchetteries ne viendra qu'en complément. Les éco-organismes devront aussi assurer la reprise sans frais des tonnages collectés par les collectivités.
- De plus en plus d'objets de seconde main sont repris par les acteurs privés qui les vendent (au titre d'une REP ou de manière volontariste). Il ne faudrait pas que dans les écocycleries il ne reste que le difficile à revendre et ces écocycleries ont une démarche indispensable d'insertion que les acteurs privés n'ont pas.
- Des sociétés privées installent des conteneurs pour bouteille en plastique sur les parkings de supermarché. Bonne pratique dans l'idée mais cela cause une perte financière pour la collectivité. Ainsi, sur les 7,5 millions d'euros du budget déchets de la COMPA, **le second poste de recettes** (après les 5,6 millions de redevance incitative) est le versement de l'éco-organisme dédié aux emballages et papiers (CITEO) avec 800 000 €.

3 Voir dans le rapport complet quelques explications concernant le principe de REP

- Des lois ont été votées **pour interdire aux entreprises la destruction de leurs invendus** : à partir de 2021/2022 il va y avoir plus de contrôles pour vérifier la bonne application de cette loi. Est-ce que cela se traduira par une augmentation de volumes dans les déchetteries, dans les écocycleries ou dans des filières les plus rentables du recyclage ?

2) Priorisation des choix des collectivités locales et associations en faveur des intérêts environnementaux et non au détriment



La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'enfouissement et l'incération des déchets a été augmentée ce qui pousse à la création de nouvelles filières de recyclages pour des types de déchets qu'il était autrefois moins coûteux d'incinérer ou d'enfouir que de recycler.

Ainsi, les collectivités locales et les associations de type écocycleries doivent tenir compte de ces données économiques, ce qui se fait parfois au détriment des intérêts environnementaux. Par exemple :

- Certains de ces déchets d'emballages ne sont pas facilement recyclables et/ou coûteux à recycler donc l'exploitant peut avoir intérêt à les faire passer dans les « **erreurs de tri** » ; les collectivités sont censées contrôler leurs prestataires. La mécanisation croissante du tri ne va pas non plus dans le sens d'un tri plus fin.
- La **concurrence recyclage et revente neuf vs réemploi d'invendus** (secteur industrie textile). Le réemploi a pourtant un intérêt environnemental plus important.
- Le **coût du transport** (notamment maritime) reste faible. Il est peu coûteux de ne pas traiter ses déchets localement et de les envoyer à l'autre bout de la planète, au mépris des émissions de CO2 que cela représente.
- La tendance (encouragée par l'Etat) est à un **éloignement croissant entre les producteurs de déchets et les centres de tri et de traitement des déchets**. Ainsi les déchets recyclables du Pays d'Ancenis étaient traités par le passé dans un centre de tri à St Laurent des Autels et sont maintenant traités à Le Rheu (à côté de Rennes). L'utilisation de camions plus volumineux et mieux chargés semble compenser l'allongement des trajets. Mais la mécanisation plus poussée des lignes de tri ne signifie pas automatiquement une meilleure fiabilité de celui-ci et se fait au détriment d'entreprises d'insertion.

3) Mieux faire comprendre la redevance incitative



La redevance incitative

Avant 2014, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères était une composante de la taxe foncière et était donc corrélée à la valeur du logement. L'évolution annuelle était liée à l'inflation. Progressivement et surtout depuis 2016, la redevance incitative a introduit les composantes « taille de la famille » et « Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) produites ». La grille n'avait pas été revue avant décembre 2021

Pour les bacs, **la moyenne sur plusieurs années est de 14 levées par an et par foyer.**

Des comparaisons ont été faites avec des collectivités voisines. Certaines n'intègrent aucune levée dans le forfait, ce qui est avantageux pour l'utilisateur descendant au-dessous de 12 levées. Mais dans tous les

autres cas, le montant demandé par la COMPA est dans une moyenne basse, surtout pour les foyers de 1 ou 2 personnes grâce aux bacs de 80L (contre 120L au minimum pour d'autres).

Un budget à équilibrer

Les recettes provenant de la redevance ont progressé de 8 % par rapport à 2019 en raison d'une augmentation des levées liée au confinement.

Mais l'actualité rend la situation fragile : entre 2020 et 2025 la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va augmenter de 12 à 25 €/tonne pour l'incinération et de 25 € à 65 €/tonne pour l'enfouissement, ce qui va peser fortement sur le budget déchets de la COMPA.

Le budget 2021, sans imputation de remboursement de la dette théorique sur le budget général sera **probablement négatif**. Donc une réflexion s'est imposée pour un réajustement dès 2022 avec l'objectif à 3 ans d'être revenu à l'équilibre en constituant des réserves pour le renouvellement des biens usuels.

Mais il convient de faire attention aux nouveaux moyens à mettre en place pour les matières organiques ou autres déchets et au ramassage des dépôts sauvages qui pourrait à terme être partiellement pris en charge par le budget déchets de la COMPA.

Les recettes directes : Un rattrapage est incontournable : **une hausse de 8 à 10 %** compenserait le retard pris sur l'inflation, dont il faudra tenir compte les années suivantes. Il faudra bien expliquer cette hausse aux contribuables. L'augmentation doit encourager à un meilleur tri et à la réduction des déchets non recyclés.

III) Quelques pistes d'amélioration



1) Un levier majeur, la sensibilisation des habitants

Cette sensibilisation doit viser le grand public de manière générale, toutefois des **actions de sensibilisation plus ciblées pourraient viser notamment** :

- Les établissements scolaires et en particulier les lycéens, car il s'agit des jeunes adultes de demain, ils vont bientôt vivre seul et choisir leur mode de vie
- Les commerçants, les organisateurs d'événement (territoire culturel exemplaire),
- Les bailleurs et les nouveaux habitants

Sur quoi doit porter cette sensibilisation, et quels supports adopter ?

- Etre plus lisible :
 - o D'abord mieux **faire comprendre la facturation** : bien expliquer que la part fixe et la part variable.
 - o Rappeler régulièrement que bien trier **c'est réduire les coûts** notamment ceux dus aux refus de tri et faciliter les actions de recyclage et de traitement. A minima démentir les rumeurs en diffusant largement les explications adéquates
- Etre plus visible :
 - o Prévoir la présence des ambassadeurs du tri dans davantage de manifestations, Faire que les actes de collecte et de propreté urbaine soient aussi des actes de sensibilisation

- Faire de l'affichage à des emplacements stratégiques pour informer des points de collecte les plus proches (mettre des panneaux d'information dans les files d'attente des déchetteries)
- Editer des guides sur les déchets (plus détaillés et plus largement diffusés), et en version flyer à joindre aux factures.
- Organiser des visites ou des portes ouvertes dans différents lieux de gestion des déchets pour mieux faire connaître le fonctionnement de la collecte et du traitement des déchets

2) Quelques pistes pour lutter contre les dépôts sauvages



- **Sensibiliser aux coûts des services facturés** par les communes
- **Mise à jour des fichiers d'inscrits** auprès du service déchets de la COMPA
- Saisonnalité des poubelles publiques (à la saison des pique-niques) avec des retraits de poubelles en basse saison
- Ramassages ponctuels d'encombrants, améliorer la maintenance des conteneurs enterrés et envisager d'accepter tous les types de déchets en déchetterie
- **Remettre à plat les responsabilités de chacun** (entre la COMPA, les communes, le service voirie du Conseil Départemental, les bailleurs, syndics et autres acteurs privés etc...)

Un réseau de 200 villes dénommé « Villes pour la Propreté Urbaine » s'est créé afin de bénéficier de retours d'expériences. La commune d'Ancenis-St Géréon en fait partie et a également créé en son sein début 2021 un groupe de réflexion qui associe la COMPA, en tant que responsable de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

3) Moderniser la gestion des déchets, quelques pistes



Un des principaux sujets est l'avenir des conteneurs enterrés. Maintenant que ces conteneurs enterrés sont installés depuis 10 ou 12 ans, ils ont peut-être atteint leurs limites, comme le montre l'ampleur des dépôts sauvages autour. On n'a peut-être pas su recommuniquer.

La commission environnement du Conseil de Développement préconise donc plutôt de :

- Garder le système de conteneurs enterrés mais avec des modalités de comptage ou d'ouvertures différentes, afin de mieux coller à la réalité de terrain avec un nombre de levées/ouvertures qui serait un multiple du nombre de semaines dans l'année ou bien un affichage du nombre d'ouvertures restant dans l'année.
- Avoir 2 logiques bien distinctes entre conteneurs enterrés et bacs sur roulettes. Le nombre d'ouvertures de conteneurs enterrés doit être suffisamment important pour tenir compte des problématiques de stockage et salubrité évoquées plus haut.

4) Accentuer la prévention des déchets, quelques pistes



Les déchets organiques ou « biodéchets » (épluchures de légumes, restes alimentaires, etc) représentent 1/3 de nos poubelles d'OMR (ordures ménagères résiduelles, non recyclables et destinées à l'incinération).

- Développer le **compostage de bas d'immeuble** (obliger les promoteurs privés à intégrer une solution de compostage dans tout nouveau projet d'habitat collectif) et le **compostage de quartier**
- Inciter les particuliers à **utiliser leurs propres déchets verts du jardin** (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes ...) car ils représentent des volumes énormes (30 % des tonnages collectés en déchetteries en 2020 en Pays d'Ancenis).
- Promotion, accentuation et intensification des aides et des partenariats avec les acteurs du réemploi (Trocantons, Envie44, Répar'Acteurs) et du vrac
-

CONCLUSION



Les déchets, c'est l'affaire de tous

Il nous faut :

- Trouver des solutions adaptées à **chaque type d'habitat**, on ne "raisonne" pas de la même façon si on habite une maison avec jardin ou si l'on est logé en appartement
- **Aller à la rencontre des usagers et les accompagner** si besoin, dans les apprentissages indispensables (tri, respect des communs...)
- Communiquer, expliquer, **toujours expliquer pour que chacun s'approprie cette problématique** des déchets. La composition de la redevance incitative doit être mieux comprise pour être un vrai levier de leur réduction.

« Sachant qu'il nous est indispensable de réduire la quantité de déchets à la source bien sûr, faisons-en sorte que ceux qui ne peuvent être évités deviennent une matière valorisable. »

Pour plus d'informations, retrouvez le rapport complet de l'avis réalisé en décembre 2021 sur le site de la COMPA rubrique [Conseil de développement](#).

Des entretiens ont été réalisés par les membres de la commission environnement (en grand groupe ou en plus petit comité) avec :

- *Le collectif citoyen anti-déchets d'Ancenis Saint Géréon*
 - *L'éco-cyclerie des Mauges*
 - *Les principaux prestataires déchets de la COMPA (Veolia, Brangeon, Trocantons)*
 - *Des élus espaces publics ou déchets des communes d'Ancenis Saint Géréon et de Vallons de l'Erdre*
 - *Les Vice-Présidents de la COMPA en charge respectivement de l'environnement et des déchets*
- Les retours d'expériences des membres en tant qu'utilisateurs du service déchets ont également été mobilisés.*

D'autres sources complémentaires ont pu être analysées : rapports annuels de la COMPA sur les déchets, tarifications des intercommunalités voisines, réglementation nationale, articles de presse nationaux et locaux, ...

L'ensemble des constats et préconisations émis dans le présent avis s'appuient sur ces différentes sources.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Organe consultatif du Pays d'Ancenis, le Conseil de Développement depuis 2005.

Il permet l'implication d'acteurs du territoire de tous horizons sur les problématiques du territoire.

Il est associé régulièrement aux démarches engagées par la COMPA sur le territoire (élaboration du Projet de Territoire, politiques contractuelles, participation aux études sectorielles) et s'implique, sur saisine de la COMPA ou auto-saisine, dans des réflexions sur différents sujets.

Ainsi, le Conseil de Développement a réalisé plusieurs études : sur l'artisanat (2022), les conséquences de la crise sanitaire (2022), la place des femmes élues (2022), la mobilité domicile-travail (2020), la dématérialisation des services au public (2020), les freins au développement des entreprises du Pays d'Ancenis (2018-2019), les handicaps (2013 à 2016).

A cela s'ajoute de nombreuses contributions (sur la prise de compétence mobilité en 2020, le projet de territoire en 2019, sur le bien vieillir en 2014, sur le SCOT en 2013...) et l'organisation de débats ouverts au public (cinés-débats ou conférences sur le devenir du Pays d'Ancenis, l'Union Européenne, la mobilisation citoyenne etc.).

Vous pouvez retrouver nos travaux sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis : www.pays-ancenis.com (Rubriques : COMPA/Nos Partenaires/)

CONTACTS

02.40.96.44.79

conseil-de-developpement@pays-ancenis.com

